



2020000 Commission paritaire pour les employés du commerce de détail alimentaire

Prime annuelle	1
Prime de fin d'année.....	1
Complément de pécule de vacances	1
Eco-chèques	2
Prestations de travail après 18h.....	2
Avantages en nature.....	2
Indemnité d'inventaire.....	2
Promotion.....	2
Frais de transport	3

Les CCT mentionnées ci-après peuvent être consultées sur le site du SPF ETCS :

<http://www.emploi.belgique.be/searchCAO.aspx?id=4708>

Le site ne permettant pas de consulter des CCT antérieures à 1999, le texte des CCT plus anciennes est repris dans cette fiche.

Prime annuelle

CCT du 5 novembre 2002 (64.905)

Octroi d'une prime annuelle

Tous les articles.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2002 pour une durée indéterminée.

CCT du 30 juin 2005 (75.723)

Octroi d'une prime annuelle

Tous les articles.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2006 pour une durée indéterminée.

Prime de fin d'année

CCT du 27 août 2007 (84.924)

Prime de Noel

Tous les articles.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2002 pour une durée indéterminée.

Complément de pécule de vacances

CCT du 5 novembre 2002 (64.902)

Absences

Art. 1, 5 et 10.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2002 pour une durée indéterminée.



Eco-chèques

CCT du 11 décembre 2013 (121.361)

Accord sectoriel pour 2013 – 2014

Champ d'application, A point 5 et K.

Durée de validité : 1^{er} décembre 2013 jusqu'au 30 juin 2015.

CCT du 19 février 2014 (122.053)

Eco-chèques

Tous les articles.

Durée de validité : 1^{er} décembre 2013 pour une durée indéterminée.

Prestations de travail après 18h

CCT du 5 novembre 2002 (64.949)

Sursalaires et les primes

Art. 1, 2, 6 et 7.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2002 pour une durée indéterminée.

Avantages en nature

CCT du 5 novembre 2002 (64.949)

Sursalaires et les primes

Art. 1, 3, 4, 6 et 7.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2002 pour une durée indéterminée.

Indemnité d'inventaire

CCT du 5 novembre 2002 (64.949)

Sursalaires et les primes

Art. 1, 5, 6 et 7.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2002 pour une durée indéterminée.

CCT du 11 janvier 2012 (108.111)

Salaires

Articles 1, 19, 20, 23, 28, 32, 34 et 35 + annexe 4.

Durée de validité : 1^{er} décembre 2011 pour une durée indéterminée.

Promotion

CCT du 11 janvier 2012 (108.111)

Salaires

Articles 1, 29, 32, 34 et 35.

Durée de validité : 1^{er} décembre 2011 pour une durée indéterminée.



Frais de transport

CCT du 19 février 2014 (121.206)

Frais de déplacements des travailleurs

Tous les articles + annexe.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2014 pour une durée indéterminée.

CCT du 11 décembre 2013 (121.361)

Accord sectoriel pour 2013 – 2014

Champ d'application, A point 4 et K.

Durée de validité : 1^{er} décembre 2013 jusqu'au 30 juin 2015.